



LES ATTEINTES AUX SAVOIR-FAIRE

La perte de compétence clé

L'HUMAIN SINON RIEN !

L'humain représente sans nul doute la ressource la plus importante de l'entreprise. Sans lui, sans ses idées, sans ses connaissances, sans ses savoir-faire, aucune activité n'est possible ! **Lorsque certaines compétences, rares ou fondamentales dans l'activité de l'entreprise, se trouvent concentrées entre les mains d'une seule personne** ou de quelques uns, leur départ peut avoir des conséquences graves pour l'entreprise, voire remettre en cause tout un pan de son activité. Il convient donc de se prémunir de la perte d'une compétence clé. On estime que près de 15 % des PME transmises suite au décès de son dirigeant font faillite.



IDENTIFIER ET CONSERVER LES COMPÉTENCES CLÉS

Les savoir-faire particuliers doivent faire l'objet d'une identification précise dans l'entreprise:

- ▶ Quel est le savoir technique ?
- ▶ Où se trouvent les expertises ?
- ▶ Y-a-il des responsabilités uniques ?

Ensuite, il conviendra d'adapter la politique des ressources humaines de l'entreprise pour:

- ▶ Anticiper les départs liés au « *turn over* » naturel,
- ▶ Fidéliser les personnes détenant les compétences clés pour l'entreprise (salaire, intéressement, reconnaissance, etc.).
- ▶ Veiller à ce que les différentes fonctions et missions de l'entreprise ne soient pas trop cloisonnées.

UN EXEMPLE DE PERTE DE COMPÉTENCE CLÉ

Quand la démission remet en cause l'existence d'une start-up !

Une start-up spécialisée dans les services en ligne, suite à la démission de son directeur, a vu son chiffre d'affaires réduire de plus de 50 % en six mois. Cette démission a mis en péril le projet d'entrée en bourse de la start-up. Le directeur détenait à la fois une responsabilité unique et un savoir-faire précis.

Sur un plan juridique

La gestion d'une compétence clé implique de formaliser les risques liés à celle-ci dans les contrats de travail, en y incluant, le cas échéant, des clauses de confidentialité ou des clauses de non-concurrence.

Il est également possible pour l'entreprise de souscrire une **assurance homme-clé** pour certaines compétences rares. Celle-ci couvre généralement la perte d'exploitation, le remboursement de certains prêts bancaires et les frais de réorganisation.

RÉAGIR FACE À UNE ATTEINTE À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Parce qu'elles ne sont pas nécessairement liées à l'existence d'une infraction à la loi pénale, les atteintes à la sécurité économique se révèlent parfois difficiles à comprendre ou à identifier pour le dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise ou par des salariés.

Pour vous prémunir de la perte d'une compétence clé, vous pouvez:

- ▶ Encadrer contractuellement l'activité de cette personne pour limiter les vulnérabilités,
- ▶ Préparer la redistribution des tâches et projets menés par l'éventuel partant vers d'autres salariés,
- ▶ En matière de gestion des ressources humaines, disposer d'un panel de candidats potentiels, susceptibles de compenser, ne serait-ce que partiellement, son départ.
- ▶ Dans de rares cas, la perte d'une compétence clé peut vous empêcher de poursuivre votre activité. La cessation temporaire d'activité peut constituer une solution provisoire. Le site www.Service-Public-Pro.fr (F32703) vous accompagne dans cette démarche.
- ▶ Pour toute autre question, la brigade numérique de la gendarmerie se tient à votre disposition sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr